





Conseil territorial de santé du Val de Marne.

Commission spécialisée santé mentale

Séance du 13 octobre 2022

Compte rendu synthétique

Présents

CANVA Andrew
CACOT Pascal
DOURIEZ Eric
ELGHOZI Bernard
EYMARD Denis
GUIRLIN Sandy
LANGUENOU Philippe
TALHOUARN Yves
TARDIEU André

Excusée

HERAULT Bernadette

Cette première réunion de la CSSM a pour objet d'effectuer un état des lieux des attentes comme des engagements de ses membres. Ceci avec l'objectif de mobiliser les acteurs afin que l'activité de la commission soit la plus collaborative possible, comme celle qui a contribué à l'élaboration du Projet territorial de santé mentale du Val de Marne.

Les conditions de cette élaboration sont rappelées et il est précisé que le PTSM 94 qui a été adopté par la direction générale de l'ARS en mai 2021, figure sur le site informatique de cette dernière.

En préambule certains participants demandent que les documents relatifs au PTSM formalisés lors de la précédente mandature leur soient adressés.

L'échange général qui fait suite à cette introduction souligne les points suivants :

- le fait que les pharmaciens sont démunis face aux patients ayant des troubles psychiques. Il faudrait les aider dans l'orientation de ces patients ce qui suppose de connaître les différents interlocuteurs. Préciser dans ce cadre le rôle et l'apport du pharmacien dans cette problématique générale.
- faire circuler l'information et réaliser un annuaire des ressources
- l'environnement global de la santé mentale n'est pas suffisamment connu ce qui empêche les associations d'usagers d'orienter à bon escient les familles.







- un projet est en cours de finalisation qui consiste à faciliter l'accès aux soins par l'intermédiaire de visio-conférences entre psychiatres et médecins libéraux. Les pharmaciens pourraient intégrer cette "boucle".
- la nécessité de prendre en compte les difficultés qui découlent de la démographie médicale en créant des articulations avec les IPA et les psychologues institutionnels et/ou libéraux.
- les difficultés que rencontrent les personnes atteintes de handicaps face à l'accès aux CMP, ces derniers étant saturés. De ce point de vue l'expertise de terrain est essentielle face aux différentes problématiques que connait la sphère de la santé mentale.
- le fait que le handicap psychique est sous considéré comparativement aux autres formes de handicaps et ceci y compris dans le monde du travail.
- la possibilité de créer des binômes MG/psychiatre « référent » afin d'accompagner le MT par l'appui d'un psychiatre référent dans l'accompagnement des parcours de santé pour les personnes présentant des problèmes de santé mentale
- l'expérience positive du centre de crise situé à CHOISY vers lequel les patients peuvent être orientés est évoquée ainsi que celle d'une structure d'accueil pour enfants polyhandicapés.
- amener le public spécifique à un dépistage
- le drame des enfants handicapés du fait des cloisonnements institutionnels et financiers est souligné.
- utiliser la CSSM comme un creuset d'expérimentations
- des pratiques nouvelles sont évoquées comme la conciliation médicamenteuse avec le soutien des équipes de Paul Guiraud, l'accueil spécifique de personnes handicapées dans un centre de radiologie, idem pour celles également atteintes de cancers.
- le problème du vieillissement des parents des personnes atteintes de handicaps psychiques.
- face à ces problématiques il n'y a pas de réponse toute faite et les dispositifs s'accumulent.
- il faut privilégier l'approche locale, ceci d'autant plus que le travail en réseaux n'existe presque plus
- on constate un déficit de communication entre les institutions.
- on passe plus de temps à gérer la complexité du système que celle des situations.
- la CSSM devrait faire appel à un éthologue pour l'aider dans ses missions.
- il faudra sans doute préconiser le dépassement des barrières entre le sanitaire, le social et le médico-social.
- les ressources existent mais elles ne sont pas utilisées "à plein".







- les actions nécessitent des financements durables afin qu'on puisse effectivement évaluer leur efficacité.

A l'issue de cette première séance, la CSSM procède à l'élection de son président : Bernard ELGHOZI et de ses deux vice-présidents : Pascal CACOT et Philippe LANGUENOU, ceci à titre provisoire.

Il est convenu que les prochaines séances pourront conjuguer présentiel et visio-conférence, de façon à faciliter la participation de chacune et chacun de ses membres, notamment grâce à l'équipement dont dispose l'association NCATMS à VILLEJUIF...